

Compte Rendu Conseil Communautaire Séance du 14 Décembre 2006

Etaient Présents

| | |
|-----------------------------------|---|
| <i>Bourgueil</i> | : Mrs DUMONT, JUNGES, Mmes COUCHOURON, SAILLET. |
| <i>Benais</i> | : Mrs LE COZ, GODIN. |
| <i>Chouzé sur Loire</i> | : Mrs LEMOGNE, DESBOIS, LILA. |
| <i>La Chapelle sur Loire</i> | : Mme FOUQUET, Mr PICHOT. |
| <i>Continvoir</i> | : Mme MOULAY. |
| <i>Gizeux</i> | : Mme RENOUX, Mr BERTHELOT. |
| <i>Ingrandes de Touraine</i> | : Mrs MUREAU, AMBRUGEAT. |
| <i>Restigné</i> | : Mme GALBRUN, Mr BESNIER. |
| <i>Saint Nicolas de Bourgueil</i> | : Mrs COUSSEAU, GOURDON. |

Etaient Excusés

Continvoir : Mr MAUDUIT.

Secrétaire de séance

Monsieur Pierre JUNGES

Ordre du Jour

I - ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 NOVEMBRE 2006.

Après la prise en compte de quelques modifications suite à des erreurs de frappe, ce document est adopté à l'unanimité.

II - DEVENIR DE L'ABATTOIR INTERCOMMUNAL DE BOURGUEIL.

Avant de passer la parole à Monsieur GODIN, Vice-Président en charge de l'abattoir intercommunal de Bourgueil, la Présidente souhaite faire la déclaration suivante : « Je regrette vivement le constat que nous sommes obligés de faire aujourd'hui. Malgré les investissements financiers, l'énergie dépensée par tous, après deux années correctes 2003/2004 (mise aux normes et mise en place d'une nouvelle organisation), nous sommes obligés de constater que dans le contexte économique actuel, le manque de motivations de certains nous ne pouvons plus continuer.

Je voudrais remercier le travail de la commission et tout particulièrement les élus qui assurent l'astreinte dans ce service.

Aujourd'hui nous sommes amenés à nous positionner sur le devenir de cet outil.

Trois solutions s'offrent à nous :

- ✦ - transfert de la gestion à la CUMA.*
- ✦ - transfert à la Société PRO SERVICES.*
- ✦ - fermeture de l'abattoir.*

Les deux repreneurs potentiels ont présenté en personne leur dossier à la Commission abattoir le 6 Décembre 2006 et ont remis un dossier à la Communauté de Communes pour le 15 Novembre 2006 ».

Monsieur GODIN prend ensuite la parole.

Il fait l'historique des démarches préalables à cette réunion et souligne notamment le travail effectué au sein de la Commission abattoir qui s'est plusieurs fois réunie spécialement sur cette question.

Il commente le document remis à chacun qui reprend les principaux points des deux propositions parvenues à la Communauté de Communes.

Un débat s'instaure ensuite au sein de l'Assemblée.

Monsieur COUSSEAU : souligne qu'il a été contacté comme la plupart de ses Collègues par la CUMA. Il s'interroge sur une question qui lui a été posée par la CUMA concernant les impayés. La CUMA apparaissait étonnée que l'on puisse penser que certains des usagers associés à la démarche engagées soient considérés comme des personnes ne réglant pas toujours dans les délais les redevances afférentes à l'abattage des animaux.

Madame SAILLET : regrette de souligner que cela est malheureusement exact, Monsieur EXPERT, Trésorier Municipal l'avait aussi constaté.

Monsieur DUMONT : commente sa rencontre avec quelques responsables de la CUMA. Au cours de cette rencontre il a abordé le problème des parts sociales et souligne que la réponse apportée est restée très évasive.

Pour le financement des investissements, la CUMA a fait savoir qu'elle aurait recours à l'emprunt, élément qui n'a pas été pris en compte dans le budget prévisionnel. Aucun frais financier n'a été prévu !

Monsieur COUSSEAU : trouve que les projets sont totalement différents ; la décision apparaît difficile. Il ne faut peut être pas s'arrêter trop rapidement sur un projet au vu de sa présentation.

Monsieur GOURDON : précise qu'actuellement plusieurs petits abattoirs sont sur le point d'être rachetés par une importante entreprise qui semble vouloir conquérir le marché d'abattage des animaux. Comment une entreprise comme PRO SERVICES pourrait-elle résister à ce phénomène malheureusement d'actualité ?

Madame FOUQUET : demande si le Président de la Chambre d'Agriculture s'est manifesté lorsqu'il a su que l'activité de l'abattoir allait être transférée.

Madame SAILLET : souligne qu'un courrier est bien arrivé à la Communauté de Communes, très exactement à 17h13 (par fax) ce même jour. Difficile d'en faire état avant !

Monsieur COUSSEAU : précise que pour lui le dossier PRO SERVICES est tellement bien « ficellé » qu'il émet des réserves sur les résultats attendus.

Le dossier CUMA émane avant tout d'une volonté d'un ensemble d'usagers très attachés à cet outil de travail.

Monsieur DUMONT : pour lui, ce qui est regrettable, c'est que rien n'apparaît structuré dans la présentation faite par la CUMA.

Madame SAILLET : la Société PRO SERVICE a obtenu l'accord de sa banque pour le financement des investissements.

Monsieur COUSSEAU : la CUMA lui a précisé qu'elle avait l'aval du Crédit Agricole.

Monsieur LE COZ : précise que lorsqu'il a rencontré le Président de la CUMA, il a abordé le problème des impayés et il a bien « senti » que cela restait un point faible dans la démarche engagée.

Monsieur LILA : Monsieur DE L'HOMMEAU « patron » de l'entreprise PRO SERVICES est un professionnel et en plus il présente un dossier sérieux.

Monsieur PICHOT : trouve que l'entreprise PRO SERVICES prend en compte un tonnage élevé. Il a peur que ces chiffres soient « déconnectés » de la réalité.

Madame SAILLET : tient à préciser que les moyens humains prévus dans le dossier CUMA sont trop faibles ; la D.S.V. l'a confirmé

Monsieur JUNGES : s'informe sur le tonnage pris en compte dans les documents présentés par PRO SERVICES.

Madame SAILLET : lui précise que c'est la « découpe » qui vient renforcer les chiffres avancés par PRO SERVICES.

Monsieur MUREAU : pense que la CUMA, dans son projet s'appuie trop sur la participation d'une personne qui connaît sûrement très bien le fonctionnement de l'abattoir mais qui est en retraite.

Madame SAILLET : précise que cette personne effectivement apporterait son concours ; toutefois elle n'est pas prise en compte dans l'effectif prévu par la CUMA. Elle détaille les conditions de reprise du personnel faite par les deux structures.

Monsieur AMBRUGEAT : souligne que rien ne permet de dire aujourd'hui que l'entreprise qui sera retenue (CUMA ou PRO SERVICES) maintiendra cet outil de travail dans l'avenir.

Madame SAILLET : précise qu'il pourra être envisagé un crédit bail ce qui serait synonyme de garantie pour la Collectivité ; elle tient cependant à préciser que le bâtiment n'appartient pas à la Communauté de Communes et qu'il faudra donc s'en référer à la Commune de Bourgueil propriétaire des lieux.

Monsieur JUNGES : a peur que la rentabilité affichée par une entreprise du secteur privé ne permette pas de satisfaire les usagers actuels.

Il reconnaît que le dossier « CUMA » manque de « consistance » mais il tient à souligner que la CUMA est « patronnée » par des organismes sérieux. Pourquoi ne pas reporter la décision à une prochaine séance et pouvoir solliciter des compléments d'informations permettant de mieux comparer les deux projets.

Madame GALBRUN : demande si la décision doit être prise aujourd'hui.

Madame SAILLET : lui répond qu'il faut absolument se prononcer maintenant car les chiffres de clôture parlent. Le déficit sera de l'ordre de 30 000 € en 2006. Elle rappelle l'interdiction par les Services de l'Etat de continuer à subventionner comme cela pouvait se faire.

Madame SAILLET propose une suspension de séance afin de pouvoir réunir dans une salle annexe les membres du bureau élargi. Le Conseil Communautaire n'y voit pas d'objection.

Après une interruption de séance d'environ 10 minutes, les membres du bureau élargi regagnent leur place.

Vu l'urgence de cette affaire, il est proposé à l'Assemblée de prendre une décision dès ce soir.

Madame SAILLET demande ensuite à Monsieur GODIN de faire connaître à l'Assemblée l'avis de la Commission abattoir qui s'est réunie le 6 Décembre 2006.

Monsieur GODIN après avoir largement détaillé la méthode de travail mise en place au sein de cette commission a précisé qu'un avis favorable s'était dégagé pour la proposition PRO SERVICES, seul un membre de la commission avait fait savoir qu'il n'était pas opposé à l'une ou l'autre des deux propositions, tous les autres membres s'étant prononcé en faveur de PRO SERVICES.

Madame la Présidente propose, par un vote à bulletin secret, de se prononcer sur les deux candidatures détaillées ci-dessus.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

VU le travail effectué au sein de la commission abattoir,

CONSIDERANT, d'une part que le budget du service abattoir n'est plus équilibré financièrement et que d'autre part la Communauté de Communes n'aura plus la possibilité à court terme de verser une subvention d'équilibre,

SOULIGNANT par ailleurs l'intérêt de maintenir cet outil de proximité,

RAPPELANT également l'incidence d'une fermeture pour le personnel en place,

Après un vote à bulletin secret.

RETIENT l'offre de reprise faite par la Société PRO SERVICE basée à Meigné-le-Vicomte (49), qui s'avère correspondre au mieux à l'attente des élus notamment au niveau des garanties vis-à-vis du personnel actuellement en place, sous réserve que toutes les formalités administratives principalement sur le plan sanitaire, puissent être validées par les différents services.

Le vote à bulletin secret a donné les résultats suivants :

| | | |
|--|----------|-----------|
| <i>- Nombre de votants</i> | <i>:</i> | <i>20</i> |
| <i>- Bulletin blanc</i> | <i>:</i> | <i>1</i> |
| <i>- Suffrages exprimés</i> | <i>:</i> | <i>19</i> |
| <i>- Pour la Société PRO SERVICES</i> | <i>:</i> | <i>14</i> |
| <i>- Pour la CUMA d'Indre-et-Loire</i> | <i>:</i> | <i>5</i> |

Après la proclamation des résultats, Monsieur DUMONT en sa qualité de Maire de la Commune de Bourgueil tient à souligner qu'il mettra tout en œuvre pour faciliter la reprise de cet abattoir.

Madame SAILLET précise que dès demain elle rencontrera le personnel de l'abattoir pour l'informer de la décision prise ce soir.

Pour clôturer l'année 2006, la Communauté de Communes versera au service abattoir une subvention d'équilibre de 31 000 €.

III - DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT – ANNEE 2007 – PROJET DE CONSTRUCTION DE VESTIAIRES.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 11 Mai 2006, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le lancement du programme de travaux visé en objet sous réserve d'obtenir toutes les aides susceptibles d'être octroyées pour une telle opération.

Dans le cadre des démarches engagées au niveau des demandes de subventions, elle propose de solliciter également l'Etat au titre du programme D.G.E. 2007.

Elle détaille l'avant projet établi par le Cabinet A.B.M. à la demande de la Communauté de Communes et rappelle que le montant estimatif des travaux hors honoraires d'architecte, bureau de contrôle et imprévus s'élève à 141 480.00 € H.T., le coût total de l'opération étant estimé à 160 000 € H.T..

Elle sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

EMET, à l'unanimité un avis favorable aux propositions détaillées ci-dessus,

VALIDE l'avant projet établi par le Cabinet A.B.M.

DECIDE de solliciter le concours de l'Etat au titre de la Dotation Globale d'Equipelement programme 2007.

AUTORISE la Présidente à effectuer toutes les démarches nécessaires pour solliciter l'aide attendue.

ARRETE le plan de financement comme suit :

| | |
|--|----------------------------|
| <i>Montant total de l'opération</i> | <i>160 000.00 €</i> |
| <i>Montant de l'opération susceptible d'être éligible à la D.G.E.</i> | <i>141 480.00 €</i> |
| <i>Subvention sollicitée au titre de la D.G.E. (141 480 x 30%)</i> | <i>42 444.00 €</i> |
| <i>Subvention sollicitée auprès du Département d'Indre-et-Loire et de la Jeunesse et des Sports (sur un coût de travaux de 160 000 €) et autofinancement de la Collectivité</i> | <i>117 556.00 €</i> |
| <i>Soit un total de</i> | <i>160 000.00 €</i> |

RAPPELLE que le lancement définitif de cette opération est lié à l'octroi des aides sollicitées

Par ailleurs, la Communauté de Communes décide également de renouveler sa demande de subvention auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports au titre de l'année 2007, la demande faite sur l'exercice 2006 n'ayant pas été validée.

IV - CONVENTION DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BOURGUEIL ET L'A.N.P.E.

Madame la Présidente souligne l'intérêt dans le cadre du fonctionnement de l'Espace Formation Emploi en Bourgueillois de passer une convention de coopération avec l'A.N.P.E. afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi domiciliés dans les Communes regroupées dans le périmètre de compétences de la Communauté de Communes.

A cet effet, elle donne lecture d'un projet de convention établi entre la Communauté de Communes et l'Agence Nationale Pour l'Emploi et sollicite ensuite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée, après avoir entendu la Présidente,

VU l'intérêt d'une telle coopération,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable au projet de convention et,

AUTORISE la Présidente à la signer.

V - BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES DE L'EXERCICE 2005.

Madame la Présidente rappelle à l'Assemblée que l'article 2 de la Loi du 8 Février 1995 applicable à compter du 9 Mai 1995 prévoit que les Collectivités territoriales et un certain nombre d'établissements publics doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Le rapport qui est présenté au Conseil Communautaire doit permettre de porter une appréciation sur la politique immobilière menée par la Communauté de Communes et au-delà, assurer l'information auprès de la population.

L'année 2005 se résume comme suit :

1) Budget principal de la Communauté de Communes

a. Acquisitions

- Achat de 2 terrains appartenant à Monsieur BRIAUDEAU dans le cadre des travaux d'aménagement d'une aire d'accueil pour les gens du voyage.

Références cadastrales : section F n° 260-261 : 3 100.00 €

- Achat d'un terrain propriété de la Holding Bensimon permettant de désenclaver des parcelles appartenant à la Communauté de Communes et situées au centre de la zone d'activités de Bourgueil

Référence cadastrale : section F n° 1636 : **15 000.00 €**

b. Cessions

- Vente d'un terrain à la CAPL pour son extension dans la zone d'activités de Bourgueil

Référence cadastrale : section F n° 2072 : **782.06 €**

- Vente d'un terrain aux établissements MOREAU pour l'extension dans la zone d'activités de Bourgueil

Référence cadastrale : section F n° 2067 : **51 544.00 €**

2) Budget activités commerciales

a. Acquisitions

Néant

b. Cessions

- Vente d'un bâtiment aux établissements CHARLOT au terme d'un crédit- bail (bâtiment situé dans la zone d'activités de Benais/Restigné)

Vente pour 1 € symbolique

3) Budget abattoir

Néant

L'Assemblée, prend acte de ces informations et confirme à l'unanimité que ce bilan correspond à la réalité des opérations d'acquisitions et de cessions immobilières faites au cours de l'exercice 2005.

VI - JOURNEE DE SOLIDARITE

La Présidente rappelle à l'Assemblée que lors de la séance du 9 Novembre 2006, le Conseil Communautaire avait adopté le principe d'assouplissement prévu par la Loi sous réserve qu'il soit validé par le Comité Technique Paritaire.

Considérant que le C.T.P. n'avait pas émis d'avis défavorable lors de sa dernière réunion, elle propose à l'Assemblée d'adopter définitivement le principe d'assouplissement détaillé dans la délibération du 9 Novembre 2006.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EMET un avis favorable.

VII - CONVENTION POUR L'ANIMATION DE L'ESPACE FORMATION EMPLOI EN BOURGUEILLOIS – AVENANT N° 1

La Présidente rappelle à l'Assemblée que suivant délibération en date du 11 Mai 2006, elle avait été autorisée à signer une convention entre la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et l'association **Inter Travail Service**.

Elle rappelle également le contenu de l'article 4 qui permet de déterminer le montant à verser à I.T.S. par la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil et souligne que dans le cadre de la mise en place de la Maison de l'Emploi du Chinonais et du partenariat instauré avec les différentes structures telles que l'E.F.E.B. à Bourgueil, l'Etat apporte une aide pour le financement de l'animation.

Cette aide financière qui transite par la Maison de l'Emploi du Chinonais est reversée ensuite à I.T.S..

A cet effet, elle propose de passer un avenant à la convention sus-visée afin que cette aide soit défalquée du montant réclamé à la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil dans les mêmes conditions que celles appliquées pour l'aide CAP'ASSO également perçue directement par cette association.

Elle sollicite l'avis du Conseil Communautaire.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de la Présidente,

***EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet d'avenant n° 1,
L'AUTORISE à signer ce document.***

VIII - ENTRETIEN DES LOCAUX DE L'E.F.E.B..

Madame la Présidente rappelle que l'entretien des locaux a été confié à I.T.S.. Cette décision a fait l'objet d'une convention établie entre la Communauté de Communes et I.T.S. ; toutefois à la demande du Trésorier il a fallu apporter quelques modifications qui ont été validées lors de la réunion du 14 Septembre 2006 et donc l'effet rétroactif pour le paiement des factures n'a pas pu être obtenu.

Afin de pouvoir payer les frais d'entretien depuis la date de la mise à disposition, il est proposé à l'Assemblée de verser une subvention de 3 510 € correspondant au montant des factures établies par I.T.S..

L'Assemblée, à l'unanimité, émet un avis favorable.

IX - VIREMENTS DE CREDITS ET VOTE DE CREDITS SUPPLEMENTAIRES

a) Budget Communauté de Communes

1) - Virement de crédits

Sur proposition de la Présidente, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de procéder au virement de crédits suivants :

Section de Fonctionnement**Dépenses**

| | | |
|----------------|--|--------------|
| Article 6574 | Fonction 020 – Subvention de fonctionnement | + 3 510.00 € |
| Article 606122 | Fonction 020 – Facturation E.D.F. | - 810.00 € |
| Article 6218 | Fonction 020 – Personnel extérieur | - 2 700.00 € |
| Article 66111 | Fonction 020 – Intérêts réglés à échéances | + 2 300.00 € |
| Article 611 | Fonction 020 – Contrat de prestations de services | - 2 300.00 € |
| Article 654 | Fonction 020 – Pertes sur créances irrécouvrables | + 465.00 € |
| Article 611 | Fonction 020 – Contrat de prestations de services. | - 465.00 € |

Section d'Investissement**Dépenses**

| | | |
|-----------------------|--------------------------------------|--------------|
| Article 2158 Prog 100 | Fonction 96 – Signalétique 2 roues | - 1 000.00 € |
| Article 2158 Prog 116 | Fonction 020 – Matériel informatique | + 1 000.00 € |

2) - Vote de crédits supplémentaires**POUR LES OPERATIONS D'AMORTISSEMENTS****Section de Fonctionnement****Dépenses**

| | | |
|----------------|-------------------------------------|---------------|
| Article 6811 - | Fonction 020 – Dotations aux amort. | + 29 989.00 € |
|----------------|-------------------------------------|---------------|

Recettes

| | | |
|---------------|--|---------------|
| Article 023 – | Fonction 020 - Virement section investissement | + 27 183.00 € |
| Article 777 – | Fonction 020 - Subventions d'investissement | + 2 806.00 € |

TOTAL**29 989.00 €****Section d'investissement****Dépenses**

| | | |
|-----------------|--|---------------|
| Article 020 – | Fonction 020 - Virement de la section fonctionnement | + 27 183.00 € |
| Article 13913 – | Fonction 020 - Subvention Département | + 2 572.00 € |
| Article 13917 – | Fonction 020 - Subventions fonds structurels | + 234.00 € |

TOTAL**29 989.00 €****Recettes**

| | | |
|----------------|--------------------------------------|---------------|
| Article 2803 – | Fonction 020 - Amort. Frais d'études | + 13 156.00 € |
| Article 2805 – | Fonction 020 – Amort. logiciels | + 875.50€ |

| | |
|---|--------------|
| Article 28132 – Fonction 020 – Amort. bâtiments de rapport | + 6 588.00 € |
| Article 28158 – Fonction 020 – Amort. autres installations, matériels | + 437.00 € |
| Article 28183 – Fonction 020 – Amort. Mat de bureau et informatique | + 4 313.10 € |
| Article 28184 – Fonction 020 – Amort. mobilier | + 969.40 € |
| Article 28188 – Fonction 020 – Amort. autres immo corporelles | + 3 650.00 € |

TOTAL **29 989.00 €**

POUR L'EQUILIBRE DU SERVICE ABATTOIR

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

| | |
|--|---------------|
| Article 74833 Fonction 020 Compensation taxe professionnelle | + 31 000.00 € |
|--|---------------|

Dépenses

| | |
|--|---------------|
| Article 67441 Subvention aux budgets annexes | + 31 000.00 € |
|--|---------------|

b) Budget Abattoir

Sur proposition de la Présidente,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants :

| | |
|---|---------------|
| Article 774 – Subvention exceptionnelle | + 12 682.00 € |
|---|---------------|

Dépenses

| | |
|--|--------------|
| Article 60613 – AUTRES GAZ | + 292.00 € |
| Article 60632 – Petits équipements | + 713.00 € |
| Article 6066 – Carburants | + 16.00 € |
| Article 61558 – Entretien autres biens mobiliers | + 590.00 € |
| Article 6156 – Maintenance | + 262.00 € |
| Article 6181 – Déchets CAILLAUD | + 2 500.00 € |
| Article 6211 – Personnel extérieur | + 5 000.00 € |
| Article 6251 – Transp analyses - | + 710.00 € |
| Article 6262 – Frais de télécommunication | + 67.00 € |
| Article 6281 – Cotisation ECOCERT | + 650.00 € |
| Article 6378 – NORMABEV + ATM + ARIPORC | + 200.00 € |

CHAPITRE 011 – Charges à caractères générales **+ 11 000.00 €**

| | |
|---------------------------------------|--------------|
| Article 6411 – Salaire de base | + 1 251.00 € |
| Article 6411 – Cotisations salariales | + 431.00 € |

CHAPITRE 012 – Charges du personnel **+ 1 682.00 €**

TOTAL GENERAL DEPENSES **+ 12 682.00 €**

X – DEVENIR D'UN COMMERCE DE BENAIS

Madame SAILLET précise que la Commune de Benais avait décidé de solliciter la Communauté de Communes pour engager une action permettant d'assurer le maintien du dernier commerce en centre bourg.

Il s'agit d'une boulangerie pâtisserie considérée comme un multi-service compte tenu des activités annexes (épicerie ...)

L'activité est exercée dans un bâtiment qui devra obligatoirement faire l'objet à court terme d'une mise aux normes pour répondre notamment aux règles sanitaires.

Ce bâtiment n'appartient pas aux occupants actuels, et le propriétaire n'a pas l'intention d'engager un tel programme de travaux de mise aux normes.

Un immeuble actuellement en vente dans le centre bourg de Benais semble tout à fait correspondre aux besoins en terme d'espace et d'emplacement pour cette activité de multi-service.

Madame la Présidente propose ensuite à l'Assemblée de se prononcer :

1. Sur le principe de mettre tout en œuvre au niveau de la Communauté de Communes.
 - a) Pour garantir le maintien de ce dernier commerce,
 - b) Pour assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération qui consisterait à acquérir l'immeuble et réaliser ensuite les travaux.

L'Assemblée est ensuite invitée à délibérer.

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu la Présidente,

VU les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil,

VU l'intérêt pour la Communes de Benais de pouvoir maintenir le dernier commerce tant apprécié de la population,

VU la motivation affichée au quotidien par le couple artisans commerçants actuellement en place

DECIDE, à l'unanimité :

- de donner suite à la proposition détaillée ci-dessus sous réserve d'une part de pouvoir acquérir l'immeuble et engager les travaux nécessaires, et pouvoir mettre en place le financement correspondant d'autre part.

- de charger le Cabinet A.B.M. situé à Tours d'établir un avant projet (pour un coût de mission fixé à 3 995.00 € H.T.).

AUTORISE la Présidente à engager toutes les démarches administratives liées à cette opération.

Monsieur DUMONT sollicite quelques informations sur le fonctionnement du commerce d'Ingrandes-de-Touraine. Monsieur MUREAU précise que ce commerce fonctionne normalement et il tient à souligner le travail effectué au quotidien par Monsieur et Madame LORIEUX.

XI - REALISATION D'UN FILM SUR LE PATRIMOINE BOURGUEILLOIS

Monsieur GODIN rappelle que suivant délibération en date du 10 Novembre 2005, le Conseil Communautaire s'était prononcé favorablement sur le principe de faire réaliser un film sur le patrimoine du Bourguellois sous réserve :

- 1) – que les statuts soient modifiés
- 2) – que les aides octroyées pour une telle opération soient attribuées.

Les statuts étant maintenant modifiés, il propose à l'Assemblée de passer à la 2^{ème} phase ; c'est-à-dire rechercher toutes les aides susceptibles d'être octroyées et notamment le concours de Leader Plus.

L'Assemblée l'autorise à effectuer toutes ces démarches.

XII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Gens du voyage

Les bâtiments « commencent » à se mettre en place. Les tarifs et le règlement seront examinés en Janvier 2007.

Travaux Cave Touristique

Monsieur LE COZ souligne les retards dans le démarrage des travaux suite à un non respect des engagements pris par le thermicien. Il déplore cette situation et doit reprendre contact avec le Cabinet ABM chargé d'assurer la maîtrise d'œuvre pour faire le point et éventuellement envisager de faire appel à un autre spécialiste en matière de chauffage.

Route des écrivains

Monsieur GODIN commente les réflexions et travaux en cours.

IL rappelle que ce sont 3 Pays qui se sont associés pour un projet commun en collaboration avec l'Office de Tourisme du Bourguellois.

Le 19 Décembre 2006, un Comité Technique est prévu pour analyser les projets à retenir lesquels seront ensuite étudiés au Comité National le 7 Mars 2007 pour un choix définitif.

▪ Travaux stade annexe du CES Ronsard

Monsieur GOURDON fait le point des travaux.

Quelques petits aménagements restent à réaliser. Un contact va être repris avec l'architecte pour finaliser ce dossier.

Une ouverture partielle est envisagée pour le début de l'année 2007.

Tour de Table

Monsieur Claude GODIN

Etang des Ténières

Il rappelle la consultation faite pour l'aménagement des abords de l'étang des Ténières et précise que 41 dossiers ont été retirés.

L'analyse de ces offres est programmée le 5 Janvier 2007.

Monsieur Pierre JUNGES

Travaux A 85

Il pense que le 1% paysage va se mettre en place courant 2007.

Monsieur Didier PICHOT

Chenil intercommunal

Il sollicite des informations sur la réflexion engagées. Monsieur LE COZ précise que le dossier avance, le secteur envisagé est quasiment trouvé, il se situerait à coté de la déchetterie de Benais.



Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à Bourgueil, le 29 Décembre 2006.

La Présidente,

Nadine SAILLET